

Compte-rendu du Conseil municipal du 29 janvier 2015

Etaient présents : M. le Maire - M. Pierre BODET - M. Grégory VAIZAND - Mme Sylvie DELANGLE - M. Jean-Louis BAILLY - Mme Liliane DUCOURET - Mme Danièle THEVENET - M. Daniel VIODRIN - M. André COLLANGES - Mme Eliane PLASSARD - M. Marc GARMIER - Mme Sylviane LIARD - M. Marc DUPERRAY - Mme Valérie MICHEL - Mme Marion GODARD-PERRIN - M. Guy PREVOST - Mme Véronique CHALTON

Excusés : M. Guy CORNELOUP représenté par M. Guy PREVOST
Mme Elodie TAILHARDAT représentée par Mme Marion GODARD-PERRIN

Désignation d'un secrétaire de séance

M. Pierre BODET est désigné secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu de la séance du 13 janvier 2015

Le compte-rendu de la séance 13 janvier 2015 est approuvé à l'unanimité.

Personnel communal - Taux d'avancement de grade

La loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale modifie la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Il appartient désormais à l'assemblée délibérante, après avis du comité technique paritaire, de fixer le taux de promotion pouvant être appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour pouvoir bénéficier d'un avancement de grade.

Ce taux peut varier de 0 à 100% et concerne tous les grades d'avancement, à l'exception de ceux du cadre d'emplois des agents de police municipale.

Vu l'avis de principe du CTP du Centre de gestion de Saône-et-Loire rendu le 30 mars 2007, le Maire propose à l'assemblée de fixer le taux d'avancement comme suit :

Le taux de promotion applicable au sein de la collectivité à l'ensemble des agents remplissant les conditions requises pour pouvoir bénéficier d'un avancement au grade supérieur est fixé comme suit pour l'année 2015 :

Grade d'origine	Grade d'avancement	Taux %
Filière technique		
Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal	100 %

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'adopter le taux ainsi proposé.

Personnel communal - Modification du tableau des effectifs

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

CONSIDERANT la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs de la collectivité pour prendre en compte les avancements de grades prévus pour l'année 2015,

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de modifier le tableau des effectifs du personnel communal comme suit :

Emploi ancien	Emploi nouveau	Date d'effet
Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal	01/01/2015

L'échelonnement indiciaire et la durée de carrière de cet emploi sont fixés conformément à la réglementation en vigueur.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2015.

Convention entre la Commune, le CCAS et la SCIC HABITAT-BOURGOGNE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que :

- la SCIC HABITAT-BOURGOGNE est propriétaire sur la Commune de LA CLAYETTE d'un ensemble immobilier de 39 logements collectifs, dénommé « résidence de la Croix de Briant » ;
- le CCAS de LA CLAYETTE a résilié sa convention de partenariat avec la SCIC HABITAT-BOURGOGNE au 31 janvier 2015, du fait du prochain départ de l'agent gérant le CCAS et de la réorganisation en cours du CCAS ;
- la Commune de LA CLAYETTE a construit, en adjonction à cette résidence, un ensemble de locaux à usage collectif, dénommé « centre social de la Croix de Briant ».

De ce fait, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer une nouvelle convention, ayant pour objet de préciser les modalités de gestion de l'ensemble de ces bâtiments.

Entendu cet exposé, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention annexée avec le CCAS et la SCIC HABITAT-BOURGOGNE.

Communauté de communes du Pays clayettois - Schéma de mutualisation et pacte financier et fiscal

Grégory VAIZAND fait le compte-rendu de la réunion ayant eu lieu à la Communauté de communes, concernant les enjeux financiers et fiscaux à venir, ainsi que le développement de la mutualisation entre Communauté de communes et communes membres.

Les principaux points abordés sont les suivants :

- baisse de la DGF des communes jusqu'en 2017, dans le cadre de la participation à l'effort financier national
- politique fiscale et financière incitative au profit des groupements de communes, au détriment des communes
- incitation à la mutualisation des moyens (financiers, matériels et humains) entre communes et EPCI de rattachement (cette mutualisation existe souvent dans les faits sans être contractualisée), et à la création de services communs (la mise à disposition 2 jours par semaine de la directrice générale des services au profit de la communauté de communes est un premier pas)
- quid de la fusion avec la Communauté de communes de CHAUFFAILLES (seuil en cours de discussion)
- débat autour de la mise en place des communes nouvelles, dans un objectif de fusion des communes

Le calendrier budgétaire prévu pour la Commune sera certainement à modifier, afin que la Communauté de communes vote son budget antérieurement à celui des communes.

Guy PREVOST souligne qu'au-delà de l'optimisation fiscale il est important de définir quels services on entend assurer pour la population et qu'une mutualisation de moyens n'est efficace que dans le cadre d'un projet de territoire défini.

Marc GARMIER souhaite que, dans la perspective où les budgets des communes seraient votés après le budget de la Communauté de communes, il ne soit pas donné un « chèque en blanc » à la CCPC et que les communes aient un droit de regard.

Chaque élu est invité à s'exprimer sur le sujet. Une majorité semble se dessiner en faveur des fusions de communes, à mener avec prudence et concertation, tout en faisant en sorte que chaque commune garde « son identité et son âme ».

Questions diverses

Monsieur le Maire donne lecture des questions écrites posées par Monsieur Guy PREVOST

Quel le bilan qualitatif, quantitatif et financier du spectacle proposé par la compagnie Raposo ?

Monsieur Pierre BODET donne les informations suivantes :

- coût du spectacle : 9880 € TTC + 400 € SACD
- recettes : 7434 €
- spectateurs : 619

Spectacle unanimement apprécié.

Est-ce que la commune a engagé un contact avec Baudemont au sujet de leur participation financière à la connexion sur le réseau assainissement de La Clayette. ?

Un premier contact avec le Maire a eu lieu.

Qu'en est-il du problème du distributeur de boissons installé sur le trottoir à côté de la Maison de la presse, gênant les piétons, ne permettant le passage des personnes handicapées ou avec des landaus ?

Un rendez-vous est à prendre avec le propriétaire de la Maison de la presse.

Voirie communautaire

Les questions relatives à ce sujet seront abordées lors d'un prochain conseil.

Suite à la vente des propriétés Augros à la Sema, est-ce que la ville est informée des projets de la SEMA sur ces bâtiments et terrains ?

Une relance doit être faite auprès de la SEMA pour faire le point sur les projets d'implantations d'immeubles.

Qu'en est-il du classement fiscal des anciens bâtiments « Potain » aujourd'hui occupés partiellement par la société Terabita ?

Le centre des impôts est questionné.

Accessibilité

Monsieur le Maire informe le Conseil que des échéances importantes sont à venir en matière d'accessibilité des bâtiments publics. Un diagnostic avait été réalisé en 2010.

Un groupe de travail est constitué pour se pencher sur ce dossier (Liliane DUCOURET, Eliane PLASSARD, Pierre BODET, Jean-Louis BAILLY, Daniel VIODRIN, M. le Maire), avec une première réunion le 25 février à 15h.

Grégory VAIZAND informe de problèmes importants sur la ligne Paray/Lyon, la SNCF ayant modifié de manière unilatérale les horaires du 1^{er} train, avancées de 12 mn, à compter du 9 février. Des projets d'action sont en cours. Dany THEVENET suivra le dossier pour la Commune et assistera aux réunions.

Autres points

Est signalé un panneau d'affichage en mauvais état à enlever route de Gothard.

Il est également demandé qu'un coup de balai soit passé lorsque les poubelles de la Commune sont vidées.

Séance levée à 23h

Prochaine séance du Conseil municipal : jeudi 26 février à 21h.